

1 Compte de résultat pour 2000

		2000 en millions de francs	1999 en millions de francs	Variation en %
	Voir annexe, chiffre			
Produit des opérations sur or	01	-2 159,6	57,8	
Produit				
des placements de devises	02	3 422,1	372,9	+817,7
de la position de réserve au FMI	03	87,4	91,4	-4,4
des moyens de paiement internationaux	04	19,0	8,2	+131,7
des crédits d'aide monétaire	05	12,4	16,5	-24,8
Produit				
des créances en francs suisses résultant de pensions de titres	06	513,2	150,1	+241,9
des avances sur nantissement	07	1,9	0,8	+137,5
des créances sur les correspondants en Suisse	08	2,4	1,0	+140,0
des titres en francs suisses	09	164,8	30,6	+438,6
Autres produits	10	40,0	30,9	+29,4
Produit brut		2 103,7	760,1	+176,8
Charges d'intérêts	11	-336,9	-243,8	+38,2
Charges afférentes aux billets de banque	12	-35,0	-43,8	-20,1
Charges de personnel	13	-79,5	-81,3	-2,2
Autres charges d'exploitation	14	-93,8	-74,5	+25,9
Amortissements sur les immobilisations corporelles	33	-19,4	-20,9	-7,2
Produit net		1 539,1	295,7	+420,5
Ajustements de valeur dus aux cours de change	15	-1 075,2	4 137,1	
Charges extraordinaires	16	-4,1	-2,3	
Produits extraordinaires	17	12,8	27,3	
Gain extraordinaire découlant de la réévaluation de l'or	18	27 700,5		
Résultat global		28 173,2	4 457,9	+532,0
Attribution aux provisions				
pour la cession des actifs libres	19	-18 860,4		
pour risques de marché et de liquidité sur l'or	20	-6 589,9		
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	21	-1 214,9	-2 949,9	
Bénéfice de l'exercice	49	1 508,0	1 508,0	

2 Bilan au 31 décembre 2000

en millions de francs

		2000	1999
	Voir annexe, chiffre		
Actif			
Or et créances résultant d'opérations sur or			
Or	22	30 014,4	10 453,2
Créances résultant d'opérations sur or	23	4 710,5	1 485,4
Placements de devises ¹	24	50 452,8	54 608,2
Position de réserve au FMI	25	2 078,8	2 677,6
Moyens de paiement internationaux	26	268,5	756,4
Crédits d'aide monétaire	27	352,4	306,5
Créances en francs suisses			
résultant de pensions de titres	28	24 182,0	28 136,0
Avances sur nantissement	29	0,5	1,0
Créances sur les correspondants en Suisse	30	276,3	390,8
Titres en francs suisses	31	5 409,8	4 884,9
Participations			
Participations	32	89,5	89,4
Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles	33	537,3	556,7
Autres actifs			
Autres actifs	34	700,7	467,7
Capital-actions non versé			
Capital-actions non versé	47	25,0	25,0
		<u>119 098,4</u>	104 838,9

1 Dont devises reposant sur des swaps et, partant, couvertes contre le risque de change: néant à fin 2000, contre 7686,4 millions de francs à fin 1999.

		2000	1999
	Voir annexe, chiffre		
Passif			
Billets en circulation	35	35 485,7	37 184,8
Comptes de virements des banques en Suisse	36	6 193,6	9 883,3
Engagements envers la Confédération			
à vue	37	164,7	112,1
à terme	38	9 888,0	16 749,9
Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères	39	203,4	214,0
Autres engagements à vue	40	161,5	295,4
Engagements en francs suisses			
résultant de pensions de titres	41	–	6,5
Engagements en monnaies étrangères	42	440,2	355,1
Autres passifs	43	127,6	266,4
Provisions			
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	44	38 893,4	37 678,5
pour risques de marché et de liquidité sur l'or	45	6 589,9	
pour risques d'exploitation	44	467,1	470,8
pour la cession des actifs libres	46	18 860,4	
Capital-actions	47	50,0	50,0
Fonds de réserve	48	65,0	64,0
Bénéfice au bilan – Bénéfice de l'exercice	49	1 508,0	1 508,0
		<u>119 098,4</u>	104 838,9

3 Annexe au 31 décembre 2000

3.1 Rappel des activités

La Banque nationale suisse, société anonyme avec sièges à Berne et à Zurich, est la banque centrale de la Suisse. Elle exerce le monopole d'émission des billets de banque et est chargée, en vertu de la constitution, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Les opérations qu'elle peut conclure sont énumérées dans la loi qui la régit. La Banque nationale passe des opérations avec des banques en Suisse et à l'étranger, des offices fédéraux, d'autres banques centrales et des organisations internationales.

Le mandat macroéconomique de la Banque nationale a priorité sur la recherche d'un bénéfice. La Banque nationale est la seule institution qui, en Suisse, peut créer à volonté de la monnaie. Elle ne doit pas rémunérer les billets en circulation ni les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements. Le produit qu'elle tire de ses actifs dépasse par conséquent largement ses dépenses de fonctionnement. En tant que gestionnaire des réserves monétaires de la Suisse, elle est exposée – même en s'acquittant de cette tâche avec toute la diligence requise – à des risques considérables de marché, de crédit et de liquidité, qui sont couverts par des provisions appropriées. Celles-ci jouent également un rôle monétaire. Elles permettent en effet à la Banque nationale de constituer des réserves de devises suffisantes. Les provisions doivent croître au moins au même rythme que le produit national brut (voir pages 101s).

Au 31 décembre 2000, la Banque nationale occupait 575 personnes, soit 534,1 emplois à plein temps. Un an auparavant, son personnel était de 600, ou 560,7 emplois à plein temps. En plus de ses sièges de Berne et de Zurich, l'institut d'émission a des succursales, à Genève et à Lugano, ayant une activité opérationnelle. Afin d'observer l'évolution économique dans les régions, il est présent également à Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall.

3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Pour autant que la loi sur la Banque nationale (LBN) n'en dispose pas autrement, la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des comptes sont conformes aux prescriptions du code des obligations et prennent en considération les particularités de l'institut d'émission qui sont commentées ci-après. En ce sens, les comptes sont également conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC). Etant donné son champ d'activité particulier, la Banque nationale ne dresse aucun tableau de financement ni ne publie des comptes semestriels.

Depuis le 1^{er} mai 2000, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement, l'or est porté au bilan à sa valeur de marché et non plus à l'ancien prix officiel de 4595,74 francs le kilogramme.

Toutes les opérations sont saisies le jour de leur conclusion. L'inscription au bilan est faite cependant sur la base de la date valeur. Les opérations conclues en 2000, avec valeur en 2001, figurent dans les opérations hors bilan.

Principes généraux

Modification apportée d'une année à l'autre

Saisie et comptabilisation des opérations

L'or, les créances résultant des prêts d'or, les placements de devises négociables et les titres en francs suisses sont portés au bilan à leur valeur de marché en fin d'année, intérêts courus en sus. Les variations des valeurs de marché sont saisies dans le compte de résultat.

Les créances et les engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé; en d'autres termes, les titres que l'emprunteur remet au prêteur sont traités comme s'ils servaient de garantie pour le crédit.

Les instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir les risques de taux d'intérêt et de change sur les placements de devises et le risque de change sur le produit, en dollars, de ventes d'or sont évalués à leur valeur de marché en fin d'année. La même règle est appliquée aux opérations au comptant, qui n'ont pas encore été exécutées, sur or, placements de devises négociables et titres en francs suisses. Les valeurs brutes de remplacement, positives ou négatives, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat. En revanche, s'ils portent sur des instruments non négociables, les contrats à terme et les opérations au comptant qui n'ont pas encore été exécutées figurent dans les opérations hors bilan, à leur valeur contractuelle.

Les participations sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. S'il s'agit de participations minoritaires de peu d'importance dans des sociétés cotées en bourse, l'évaluation est faite aux prix du marché.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Les autres éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale, le cas échéant intérêts courus en sus.

La conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année, alors que les produits tirés des postes en monnaies étrangères sont convertis aux cours appliqués lors de leur comptabilisation.

Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

	Fin 2000	Fin 1999	Variation en %
Dollar des Etats-Unis	1,6353	1,5980	+2,3
Euro	1,5245	1,6059	-5,1
Yen japonais	1,4242	1,5653	-9,0
Livre sterling	2,4464	2,5844	-5,3
Couronne danoise	20,4200	21,5800	-5,4
Dollar canadien	1,0900	1,1004	-0,9
Droit de tirage spécial (DTS)	2,1433	2,1862	-2,0
Prix du kilogramme d'or en francs	14 334,88	4 595,74 ¹	

1 Ancien prix officiel selon l'arrêté du Conseil fédéral du 9 mai 1971 fixant la parité-or du franc, arrêté qui a été abrogé le 1^{er} mai 2000 (voir page 44).

3.3 Commentaire du compte de résultat

Résumé

Résultat global particulièrement élevé à la suite de la modification de l'évaluation de l'or

Atteignant 28 173,2 millions de francs, le résultat global de l'exercice est exceptionnellement élevé. Il s'explique pour l'essentiel par la modification du principe appliqué à l'évaluation de l'or. Un gain comptable extraordinaire de 27 700,5 millions de francs a découlé de la réévaluation de l'or, opérée le 1^{er} mai 2000. La baisse que le prix de l'or a enregistrée par la suite a entraîné une perte comptable sensible. Cette perte, les intérêts sur les prêts d'or et le résultat des opérations de couverture du risque de change sur le produit, en dollars, de ventes d'or aboutissent au total à un produit négatif de 2 159,6 millions de francs des opérations sur or.

Le repli des taux d'intérêt sur les marchés étrangers importants pour les placements de la Banque nationale a engendré de nets gains de cours sur les placements de devises, alors que des pertes considérables avaient été enregistrées l'année précédente. Le produit des placements de devises – gains de cours et produit des intérêts – a atteint 3 422,1 millions de francs, contre 372,9 millions en 1999. D'une année à l'autre, le produit de tous les autres postes a progressé, passant de 329,5 millions à 841,1 millions de francs. Ainsi, le produit brut, qui était de 760,1 millions en 1999, s'est établi à 2 103,7 millions de francs en 2000.

Les charges ordinaires se sont inscrites à 564,6 millions de francs, contre 464,3 millions l'année précédente. Leur accroissement est dû avant tout aux charges d'intérêts plus élevées sur les fonds de la Confédération. Le produit net a atteint 1 539,1 millions de francs (295,7 millions en 1999).

Le franc s'étant raffermi, l'évolution des cours de change a engendré des pertes de 1 075,2 millions de francs sur les postes en monnaies étrangères, alors que des gains de 4 137,1 millions avaient été enregistrés en 1999. Compte tenu également des produits et charges extraordinaires (solde positif de 8,7 millions de francs) et du gain extraordinaire de 27 700,5 millions de francs qui a découlé de la réévaluation de l'or, le résultat global a atteint 28 173,2 millions. En 1999, il avait été de 4 457,9 millions de francs.

Création de deux nouvelles provisions

Du résultat global, une part de 25 450,3 millions de francs a découlé de la nouvelle évaluation de l'or (gain extraordinaire tiré de la réévaluation au 1^{er} mai 2000, perte subie depuis le 1^{er} mai 2000 du fait de la baisse du prix de l'or et résultat des opérations passées pour couvrir le risque de change sur le produit de ventes d'or). Ce montant a servi à constituer deux nouvelles provisions. Une somme de 18 860,4 millions de francs a été mise en réserve (voir chiffre 19 du compte de résultat) en vue de la cession prévue de la contre-valeur de l'encaisse-or qui n'est plus nécessaire à des fins monétaires (1 300 tonnes avant le début des ventes). En outre, 6 589,9 millions de francs ont été attribués à une provision spéciale pour risques de marché et de liquidité sur l'or monétaire, soit sur l'or devant rester dans les actifs de la Banque nationale (1 290 tonnes environ; voir chiffre 20 du compte de résultat). Abstraction faite des répercussions de la nouvelle évaluation de l'or, le résultat global de l'exercice est de 2 722,9 millions de francs. Il a permis l'attribution de 1 214,9 millions de francs à la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité. Le bénéfice de l'exercice est de 1 508 millions de francs.

Produit des opérations sur or

Ce poste groupe la variation de la valeur de marché de l'or, après la réévaluation du 1^{er} mai 2000, le résultat des opérations passées pour couvrir contre le risque de change le produit, en dollars, de ventes d'or (ventes de dollars à terme) et le produit des intérêts sur les prêts d'or. Les répercussions de la réévaluation de l'or – passage, le 1^{er} mai 2000, à la valeur de marché – sont commentées sous les chiffres 18 à 20 du compte de résultat.

Le recul que le prix de l'or a marqué sur le marché depuis le 1^{er} mai 2000 a entraîné une perte de 2333 millions de francs. Cette perte a été en partie compensée par un gain de 82,8 millions de francs découlant des opérations de couverture. En outre, les prêts d'or ont dégagé un produit de 90,6 millions de francs, contre 57,8 millions l'année précédente. La progression s'explique avant tout par des taux d'intérêt plus élevés.

Chiffre 01 du compte de résultat

	2000	Variation par rapport à l'année précédente
	en millions de francs	en millions de francs
Variation du prix du marché	-2 333,0	-2 333,0
sur l'or monétaire	-1 232,9	-1 232,9
sur l'or des actifs libres	-1 100,1	-1 100,1
Opérations de couverture	82,8	+82,8
Prêts d'or	90,6	+32,8
Total	-2 159,6	-2 217,4

Produit des placements de devises

Par rapport à l'année précédente, le produit des placements de devises (intérêts ainsi que gains et pertes en capital, réalisés et non réalisés) s'est accru de 3049,2 millions pour atteindre 3422,1 millions de francs. De sensibles gains en capital ont été enregistrés à la suite de la baisse des taux d'intérêt sur les marchés concernés, alors que de substantielles pertes en capital avaient découlé, en 1999, de la hausse des taux d'intérêt. Les gains et pertes de change qui résultent de la conversion en francs des avoirs en monnaies étrangères figurent sous le poste «Ajustements de valeur dus aux cours de change» (voir chiffre 15 du compte de résultat).

Chiffre 02 du compte de résultat

Produit des autres postes en monnaies étrangères

En moyenne annuelle, la position de réserve au FMI, les moyens de paiement internationaux et les crédits d'aide monétaire ont au total diminué. Le produit des intérêts a néanmoins augmenté légèrement, passant de 116,1 millions à 118,8 millions de francs, du fait des rémunérations plus élevées qui ont été servies sur ces avoirs.

Chiffres 03 à 05 du compte de résultat

**Chiffre 06 du compte
de résultat**

Produit des créances en francs suisses résultant de pensions de titres

Les pensions de titres ont dégagé un produit de 513,2 millions de francs, contre 150,1 millions l'année précédente. Ce fort accroissement a résulté de la légère progression du volume moyen de ces créances, mais aussi, et surtout, des taux d'intérêt sensiblement plus élevés qu'en 1999.

**Chiffre 07 du compte
de résultat**

Produit des avances sur nantissement

Le produit des avances sur nantissement s'est inscrit à 1,9 million de francs, contre 0,8 million l'année précédente. En moyenne annuelle, le taux lombard et le recours aux avances sur nantissement ont tous deux augmenté.

**Chiffre 08 du compte
de résultat**

Produit des créances sur les correspondants en Suisse

Le produit des créances sur les correspondants en Suisse a progressé de 1,4 million pour s'établir à 2,4 millions de francs, bien que le volume de ces créances ait diminué en moyenne annuelle. Son augmentation s'explique par la modification, au 1^{er} avril 2000, des conditions appliquées à la rémunération de tels avoirs. Ceux-ci ont été rémunérés au taux de l'escompte, jusqu'à la fin du premier trimestre, puis à un taux du marché (taux des avances sur nantissement, déduction faite de 200 points de base).

**Chiffre 09 du compte
de résultat**

Produit des titres en francs suisses

Les titres en francs suisses ont dégagé un résultat (intérêts ainsi que gains et pertes en capital, réalisés ou non réalisés) de 164,8 millions de francs, contre 30,6 millions en 1999. Les taux d'intérêt ont marqué une hausse, comme l'année précédente. Des pertes en capital en ont découlé, mais ces pertes sont restées inférieures à celles de 1999, les taux d'intérêt ayant augmenté plus modérément.

**Chiffre 10 du compte
de résultat**

Autres produits

	2000	Variation par rapport à l'année précédente
	en millions de francs	en millions de francs
Commissions sur les opérations bancaires	27,4	+9,7
Produit des participations	6,8	+0,4
Produit des immeubles ¹	5,2	-0,8
Autres produits ordinaires	0,6	-0,1
Total des autres produits	40,0	+9,1

1 Le produit des immeubles résulte de la location à des tiers de locaux qui appartiennent à la Banque, mais que celle-ci n'occupe pas elle-même, ainsi que des bâtiments servant de réserve de locaux, à Zurich et à Genève.

La progression des commissions sur les opérations bancaires s'explique par des commissions accrues dans les opérations sur titres.

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts ont augmenté, passant de 243,8 millions à 336,9 millions de francs. Leur accroissement est dû principalement aux intérêts versés sur les engagements envers la Confédération, y compris la Poste. D'une année à l'autre, ces engagements nets ont en moyenne diminué, mais les rémunérations à court terme ont marqué une sensible hausse.

Chiffre 11 du compte de résultat

	2000	Variation par rapport à l'année précédente
	en millions de francs	en millions de francs
Charges d'intérêts sur engagements envers la Confédération	317,6	+76,2
./. Produit des fonds fédéraux placés sur le marché	-	-12,8
Charges nettes d'intérêts sur engagements envers la Confédération	317,6	+89,0
Intérêts sur les avoirs en comptes de dépôts	6,4	+0,8
Charges d'intérêts sur engagements en francs suisses et en monnaies étrangères résultant de pensions de titres	12,8	+3,2
Total des charges d'intérêts	336,9	+93,1

Charges afférentes aux billets de banque

Les charges afférentes aux billets de banque correspondent aux coûts de fabrication des billets neufs de la 8^e émission, qui ont été mis en circulation en 2000.

Chiffre 12 du compte de résultat

Charges de personnel

Chiffre 13 du compte de résultat

	2000	Variation par rapport à l'année précédente	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Salaires, traitements et allocations	62,9	-1,4	-2,2
Assurances sociales	11,7	+0,1	+0,9
Autres charges afférentes au personnel	4,9	+0,4	+8,9
Attribution aux institutions de prévoyance	-	-1,0	-100,0
Total des charges de personnel	79,5	-1,8	-2,2

Les autres charges afférentes au personnel englobent principalement les dépenses pour le recrutement, la formation et les possibilités de repas.

Autres charges d'exploitation

	2000	Variation par rapport à l'année précédente	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Charges directes sur opérations bancaires	41,5	+14,5	+53,7
Locaux	13,5	-0,8	-5,6
Equipements	9,4	+1,4	+17,5
Divers	29,5	+4,3	+17,1
Total des autres charges d'exploitation	93,8	+19,3	+25,9

Charges directes sur opérations bancaires

Il s'agit des charges directement liées à la circulation des billets (y compris les dédommagements versés aux agences), des commissions et frais découlant de la gestion des placements financiers et de l'or, mais aussi des commissions qui, dans des opérations sur titres, sont rétrocédées. L'augmentation de ce poste de charges est due en grande partie aux commissions rétrocédées.

Locaux

Les charges afférentes aux locaux englobent les frais pour l'entretien et l'exploitation des bâtiments, ainsi que les loyers payés à des tiers.

Equipements

Les charges concernant les équipements portent sur les dépenses pour l'entretien et la maintenance des véhicules, des machines, du mobilier et des équipements informatiques (matériel et logiciels).

Divers

Sous «Divers» figurent, outre les frais administratifs généraux, les charges pour des conseils et soutiens fournis par des tiers, ainsi que les dépenses pour l'accès à l'information et la sécurité.

Les contributions aux coûts d'exploitation du Centre d'études de Gerzensee (5,3 millions de francs, contre 5,4 millions l'année précédente) y sont également comptabilisées.

Ajustements de valeur dus aux cours de change

Les postes en monnaies étrangères, à savoir les «Placements de devises» (placements proprement dits et opérations de couverture), la «Position de réserve au FMI», les «Moyens de paiement internationaux», les «Crédits d'aide monétaire» et les «Engagements en monnaies étrangères», ont enregistré les gains et pertes ci-dessous à la suite de l'évolution des cours de change:

Chiffre 15 du compte de résultat

	2000	1999
	en millions de francs	en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	+333,8	+3 164,4
Euros ¹	-1 030,2	-18,4
Yens japonais	-160,8	+278,1
Livres sterling	-119,4	+202,4
Couronnes danoises	-84,5	-0,3
Dollars canadiens	+21,2	+40,3
Droits de tirage spéciaux	-35,2	+470,7
Autres monnaies	-0,1	+0,1
Total	-1 075,2	+4 137,1

1 Ajustements de valeur sur les avoirs et engagements déjà convertis en euros ainsi que sur ceux qui étaient encore libellés dans les monnaies nationales des pays de la zone euro.

Charges extraordinaires

Sous ce poste figurent des charges liées au projet Expo.02 de la Banque nationale, soit 2,2 millions de francs, et la différence de 1,7 million entre la valeur comptable de machines qui n'étaient plus utilisées pour le tri du numéraire et leur prix de vente.

Chiffre 16 du compte de résultat

Produits extraordinaires

Ce poste est constitué pour l'essentiel de la différence de 11,9 millions de francs entre le prix de vente des immeubles de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall et la valeur comptable desdits immeubles.

Chiffre 17 du compte de résultat

Gain extraordinaire découlant de la réévaluation de l'or

L'entrée en vigueur, début mai 2000, de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement a libéré la Banque nationale de l'obligation d'évaluer son stock d'or à l'ancien prix officiel de 4595,74 francs le kilogramme. En conformité avec l'évaluation des autres actifs négociables, l'or est depuis porté au bilan à sa valeur de marché.

Chiffre 18 du compte de résultat

L'évaluation du stock d'or à 15 290,54 francs le kilogramme, qui a été faite le 1^{er} mai, a engendré un gain de 27 700,5 millions de francs.

Attribution à la provision pour la cession des actifs libres

Etant donné la cession prévue de la contre-valeur de 1300 tonnes d'or qui ne sont plus nécessaires à des fins monétaires, la Banque nationale a constitué un nouveau poste intitulé «Provision pour la cession des actifs libres» et a attribué 18 860,4 millions de francs à cette provision. Le montant a été calculé comme suit: valeur de marché, au 1^{er} mai 2000, des 1300 tonnes (19 877,7 millions de francs) avec, en moins, la perte de 1100,1 millions de francs qui a été enregistrée du fait de la baisse subie par le prix de l'or après le 1^{er} mai et, en plus, le résultat de 82,8 millions tiré des opérations passées pour couvrir contre le risque de change le produit en dollars de ventes d'or.

Attribution à la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or

Dans le sillage de la nouvelle évaluation de l'or, une provision spéciale a été constituée pour risques de marché et de liquidité sur l'or monétaire, soit sur l'or devant rester dans les actifs de la Banque nationale (1290 tonnes environ). L'attribution à cette provision a été calculée comme suit: gain de réévaluation sur l'ensemble du stock d'or au 1^{er} mai 2000, soit 27 700,5 millions de francs, moins la contre-valeur des 1300 tonnes d'or qui ne sont plus nécessaires à des fins monétaires (19 877,7 millions de francs au 1^{er} mai 2000). Les gains et pertes qui, depuis, sont enregistrés sur l'or monétaire à la suite de variations du prix du marché sont portés sous cette provision. La baisse que le prix de l'or a subie depuis le 1^{er} mai 2000 a engendré une perte de 1232,9 millions de francs. Aussi l'attribution à cette provision a-t-elle été de 6589,9 millions de francs en 2000.

Attribution à la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité

Le résultat de l'exercice 2000 a permis d'alimenter également la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité. L'attribution a été de 1214,9 millions de francs, soit un montant nettement inférieur à celui de 1999 (2949,9 millions).

3.4 Commentaire du bilan

En 2000, la somme du bilan a progressé de 14,3 milliards pour atteindre 119,1 milliards de francs. La comptabilisation de l'or à la valeur de marché, depuis le 1^{er} mai 2000, explique sa vive expansion. En revanche, les besoins en liquidités moins élevés des banques et du public – en vue du passage à l'an 2000, les banques et le public détenaient à fin 1999 des volumes substantiels d'avoirs en comptes de virements et de billets de banque – et la diminution sensible des engagements nets, à terme, envers la Confédération ont entraîné un recul des placements de devises et des créances en francs suisses résultant de pensions de titres.

Or et créances résultant d'opérations sur or

Chiffres 22 et 23 du bilan

L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement a libéré la Banque nationale de l'obligation d'évaluer son stock d'or à l'ancien cours officiel de 4595,74 francs le kilogramme (voir page 44). Depuis début mai, l'or est porté au bilan à la valeur de marché, comme les autres actifs négociables. Le 1^{er} mai 2000, l'or (avoirs détenus sous forme métallique et créances) avait une valeur de marché de 39 605,1 millions de francs (prix du marché: 15 290,54 francs le kilogramme). Il en a découlé un gain comptable extraordinaire de 27 700,5 millions de francs (voir chiffre 18 du compte de résultat).

Or

Les avoirs en or détenus sous forme métallique – ils sont entreposés en Suisse et à l'étranger – ont diminué de 180,7 tonnes en 2000. De ce total, 170,8 tonnes sont dues à des ventes et 9,9 tonnes à l'augmentation des prêts et des avoirs en comptes métal.

	2000		1999	
	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché	en tonnes	en millions de francs à la valeur officielle
Lingots	1 918,6	27 503,0	2 099,3	9 647,9
Pièces d'or	175,2	2 511,4	175,2	805,3
Total	2 093,8	30 014,4	2 274,5	10 453,2

Créances résultant d'opérations sur or

Pour l'essentiel, il s'agit de créances gagées et non gagées résultant de prêts d'or. Les opérations sont conclues avec des établissements financiers, suisses et étrangers, de premier ordre. A la fin de l'année, les prêts d'or portaient sur 323,8 tonnes ayant une valeur de marché de 4 685,4 millions de francs (y compris les intérêts courus).

	2000		1999	
	en tonnes	en millions de francs à la valeur de marché	en tonnes	en millions de francs à la valeur officielle
Créances résultant de prêts d'or non gagés	238,8	3 448,8	242,4	1 140,1
Créances résultant de prêts d'or gagés ¹	85,0	1 236,6	73,3	345,2
Créances en comptes métal	1,8	25,1	0,0	0,0
Total	325,6	4 710,5	315,7	1 485,4

1 Par des titres de premier ordre d'une valeur de marché de 1252,7 millions de francs

Chiffre 24 du bilan

Placements de devises

Les titres publics sont libellés pour la plupart dans la monnaie de l'Etat débiteur. Les avoirs dans des institutions monétaires sont constitués des dépôts à la BRI et des placements en titres émis par la Banque mondiale. Les placements bancaires sont opérés dans des établissements bénéficiant d'une très bonne notation.

Répartition des placements de devises selon la monnaie¹

	2000		part en %	Variation en 2000	
	en millions de la monnaie détenue	de francs		en millions de la monnaie détenue	de francs
Dollars des Etats-Unis ²	12 552,4	20 526,9	40,7	-5 691,2	-8 626,3
Euros ³	14 596,1	22 251,8	44,1	+2 092,9	+2 173,0
Yens japonais	120 290,5	1 713,2	3,4	+45 433,7	+541,5
Livres sterling	1 201,7	2 939,8	5,8	+466,1	+1 038,8
Couronnes danoises	9 915,2	2 024,7	4,0	+3 618,7	+665,9
Dollars canadiens	913,7	996,0	2,0	+55,8	+51,9
Autres		0,5	0,0		-0,1
Total		50 452,8⁴	100,0		-4 155,4

1 La répartition selon la monnaie est faite pour les placements proprement dits, sans tenir compte des opérations de couverture du risque de change.

2 Dont devises reposant sur des swaps et, partant, couvertes contre le risque de change: néant à fin 2000, contre 7686,4 millions de francs à fin 1999.

3 Avoirs en euros et avoirs encore libellés dans les monnaies des pays de la zone euro.

4 Dont placements non négociables: 10 742,4 millions de francs, contre 11 282,7 millions à fin 1999.

Répartition des placements de devises selon le débiteur et la monnaie¹

	2000			Variation en 2000	
	en millions		part en %	en millions	
	de la monnaie détenue	de francs		de la monnaie détenue	de francs
Titres publics					
Dollars des Etats-Unis	6 840,9	11 186,9	22,2	-3 966,4	-6 083,1
Euros ²	11 275,3	17 189,2	34,1	+1 139,8	+912,6
Yens japonais	119 491,3	1 701,8	3,4	+51 835,8	+642,8
Livres sterling	1 059,7	2 592,5	5,1	+417,9	+933,9
Couronnes danoises	8 677,5	1 771,9	3,5	+2 500,7	+438,9
Dollars canadiens	911,2	993,2	2,0	+54,7	+50,7
Total		35 435,5	70,2		-3 104,2
Institutions monétaires					
Dollars des Etats-Unis	1 286,8	2 104,3	4,2	-1 946,5	-3 062,5
Euros ²	260,6	397,3	0,8	+90,2	+123,6
Yens japonais	193,9	2,8	0,0	-927,2	-14,7
Livres sterling	128,0	313,1	0,6	+86,8	+206,7
Couronnes danoises	343,7	70,2	0,1	+324,5	+66,0
Dollars canadiens	2,3	2,5	0,0	+1,0	+1,1
Autres		0,5	0,0		-
Total		2 890,7	5,7		-2 679,8
Banques					
Dollars des Etats-Unis	4 424,7 ³	7 235,7	14,3	+221,7	+519,3
Euros ²	3 060,1 ⁴	4 665,1	9,2	+862,9	+1 136,6
Yens japonais	605,3	8,6	0,0	-5 474,9	-86,6
Livres sterling	14,0 ⁵	34,2	0,1	-38,6	-101,8
Couronnes danoises	894,0	182,6	0,4	+793,6	+160,9
Dollars canadiens	0,2	0,2	0,0	+0,1	-
Autres		0,1	0,0		-
Total		12 126,6	24,0		+1 628,4
Total		50 452,8⁶	100,0		-4 155,4

1 La répartition selon la monnaie est faite pour les placements proprement dits, sans tenir compte des opérations de couverture du risque de change.

2 Avoirs en euros et avoirs encore libellés dans les monnaies des pays de la zone euro.

3 Dont 63,8% sont placés dans des institutions bénéficiant d'une garantie indirecte de l'Etat.

4 Dont 1,9% sont placés dans des institutions bénéficiant d'une garantie indirecte de l'Etat.

5 Dont 50,5% sont placés dans des institutions bénéficiant d'une garantie indirecte de l'Etat.

6 Dont placements non négociables: 10 742,4 millions de francs, contre 11 282,7 millions à fin 1999.

Le montant figurant au bilan comprend des papiers-valeurs utilisés dans des pensions de titres (492,2 millions de francs aux prix du marché) et d'autres (105,6 millions aux prix du marché) qui servent de garanties, chez des partenaires, pour des contrats à terme («initial margins»).

Position de réserve au FMI

La position de réserve correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI, quote-part qui est fournie par la Banque nationale, et les avoirs à vue en francs du FMI à la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires et peut être utilisée en tout temps, comme celles-ci, par la Banque nationale.

1 Avoirs, après déduction des intérêts courus, soit 6,2 millions de DTS (13,4 millions de francs), sur la position de réserve.

	2000		Variation en 2000	
	en millions		en millions	
	de DTS	de francs	de DTS	de francs
Quote-part de la Suisse au FMI	3 458,5	7 412,5	-	-148,3
./. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale ¹	-2 488,6	-5 333,7	-254,9	-450,5
Position de réserve au FMI	969,9	2 078,8	-254,9	-598,8

Moyens de paiement internationaux

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoirs à vue, rémunérés, au FMI. La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'un avoir de 400 millions de DTS.

1 Y compris les intérêts courus

	2000		Variation en 2000		Limite encore disponible à fin 2000
	en millions		en millions		
	de DTS	de francs	de DTS	de francs	
DTS	125,3 ¹	268,5	-220,7	-487,9	275,3

Crédits d'aide monétaire

Les crédits bilatéraux à moyen terme, en dollars des Etats-Unis, sont des aides à la balance des paiements, mises sur pied sur le plan international. La Suisse y participe en accordant une tranche. Les crédits octroyés en dollars à la Roumanie et à la Bulgarie ont été remboursés. Un nouveau crédit, libellé en euros, a été versé à la Bulgarie.

La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), précédemment facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR II), est un compte de fiducie administré par le FMI. Ce compte permet au FMI d'accorder, à des conditions particulièrement avantageuses, des crédits à long terme à des pays en développement à faible revenu. A la suite d'un nouveau tirage, le montant utilisé par le FMI au titre de cette facilité a augmenté de 43 millions de DTS en 2000. Les accords généraux d'emprunt (AGE) et les nouveaux accords d'emprunt (NAE) sont des mécanismes spéciaux de crédit qui permettent au FMI de se procurer des fonds lorsque ses ressources sont insuffisantes. A fin 2000, aucun crédit n'était accordé au titre des AGE et des NAE, mais ces accords et, partant, la ligne de crédit ouverte par la Banque nationale, soit 1557 millions de DTS au total, étaient toujours en vigueur. Les crédits bilatéraux et la participation de la Suisse au compte de prêts de la FRPC bénéficient d'une garantie de la Confédération, garantie qui porte sur le capital et les intérêts, alors que la contribution de la Suisse aux AGE et aux NAE est financée par la Banque nationale, sans garantie de la Confédération.

	Montant utilisé à fin 2000		Variation en 2000		Limite encore disponible à fin 2000
	en millions		en millions		en millions
	de dollars	de francs	de dollars	de francs	de dollars
Crédits bilatéraux					
Roumanie	-	-	-7,3	-11,7	-
Bulgarie	-	-	-32,3	-51,7	-
	d'euros	de francs	d'euros	de francs	d'euros
Bulgarie	14,3	21,8	+14,3	+21,8	-
Facilités de crédit					
à la disposition du FMI					
	de DTS	de francs	de DTS	de francs	de DTS
FRPC (précédemment FASR II)	154,2	330,6	+43,0	+87,4	0,2
Total		352,4		+45,9	

Créances en francs suisses résultant de pensions de titres

Les pensions de titres sont devenues le plus important instrument de politique monétaire. Elles permettent de fournir des liquidités aux banques, contre la prise en pension de papiers-valeurs. Les créances résultant de pensions de titres sont garanties par des titres provenant soit du «panier BNS» (obligations émises en francs suisses par des débiteurs suisses et étrangers et éligibles à la Banque nationale, ainsi que créances comptables à court terme sur la Confédération et des cantons), soit du «German GC Basket» (titres publics allemands libellés en euros et certaines émissions de la Banque mondiale).

Avances sur nantissement

Pour faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités, les banques peuvent recourir à des avances sur nantissement. Au total, 161 limites étaient ouvertes à fin 2000, contre 164 un an auparavant.

Les limites ouvertes, la valeur des gages et le recours aux avances sur nantissement ont évolué comme suit:

	2000 en millions de francs	Variation en 2000 en millions de francs
Limites ouvertes, en fin d'année	9 153,8	-127,1
Valeur des gages, en fin d'année ¹	9 910,6	-89,1
Recours aux avances, en moyenne annuelle	42,9 ²	+12,5
Recours aux avances, maximum journalier	1 202,0	+188,0

1 Prix du marché, moins 10 à 35%

2 Moyenne des jours ouvrables

Créances sur les correspondants en Suisse

Opérant en qualité de correspondants de la Banque nationale, 647 comptoirs (1999: 710) de 66 banques (78) contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire, notamment de la Poste et des CFF, et couvrent les besoins d'offices fédéraux. Les créances étaient rémunérées à l'ancien taux de l'escompte jusqu'à fin mars, puis au taux lombard, déduction faite de 200 points de base.

Titres en francs suisses

Il s'agit d'obligations cotées.

Chiffre 31 du bilan

	2000		Variation en 2000
	en millions de francs	part en %	en millions de francs
Débiteurs suisses			
Confédération	1 169,8	21,6	–
Cantons	925,8	17,1	–299,3
Communes	400,6	7,4	–141,2
Centrales de lettres de gage	1 059,4	19,6	+50,4
Banques	864,5	16,0	–45,5
Débiteurs étrangers			
Etats	245,1	4,5	+228,0
Banques	414,1	7,7	+403,1
Organisations internationales	330,6	6,1	+329,5
Total, aux prix du marché¹	5 409,8	100,0	+524,9
Total, à la valeur nominale	5 134,6		+637,8

1 Evaluation aux cours de fin d'année, intérêts courus en sus

Le montant figurant au bilan comprend des titres qui, pour 9,1 millions de francs (aux prix du marché), ont été utilisés lors d'appels de marge dans des pensions de titres en francs suisses.

Participations (non consolidées) en millions de francs

Chiffre 32 du bilan

	Valeur à fin 1999	Investissements	Désinvestissements	Variation de la valeur de marché	Valeur à fin 2000
Orell Füssli	27,0	–	–	–	27,0
BRI	61,0	–	–	–	61,0
Divers	1,5	–	–	0,0	1,5
Total	89,4	–	–	0,0	89,5

La Banque nationale détient 33,34% du capital-actions d'Orell Füssli Holding SA, Zurich, dont la filiale Orell Füssli Sicherheitsdruck AG fabrique les billets de banque suisses. En 2000, cette société a réduit une nouvelle fois de 20 francs la valeur nominale de chacune de ses actions nominatives. Le montant de 1,3 million de francs, qui est ainsi revenu à la Banque nationale, a été porté dans le produit des participations.

La participation de 3,1% à la BRI est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

Sous «Divers» figurent les actions de Telekurs Holding SA, Zurich, de Sihl, Papeteries zurichoises sur Sihl, Zurich, de SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications S.G., La Hulpe (Belgique), ainsi que les actions d'une société résultant de la fusion de deux sociétés qui avaient été constituées lors de la fondation du Centre d'études de Gerzensee.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties de façon linéaire sur leur durée estimée de vie. Les acquisitions inférieures à 1000 francs sont passées directement par le poste «Autres charges d'exploitation».

Dans la présentation de l'actif immobilisé, les installations spéciales ne figurent plus avec les immeubles, mais sont indiquées séparément.

Un montant de 15,5 millions de francs (17,1 millions en 1999) a été consacré aux amortissements sur les autres immobilisations corporelles. En outre, des amortissements de 3,9 millions de francs (1999: 3,8 millions) ont été opérés sur les immeubles, y compris les installations spéciales de la Banque nationale.

Les billets de banque en stock – billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation – sont évalués à leur prix de revient. Ils grèvent le compte de résultat au fur et à mesure de leur mise en circulation.

Présentation de l'actif immobilisé en millions de francs

	Stock de billets de banque	Immeubles ¹	Installations spéciales	Immobilisations en cours de construction	Autres immobilisations corporelles ²	Total
Période d'amortissement	selon mise en circulation	100 ans	10 ans	aucun amort.	3 à 12 ans	
Valeurs d'acquisition						
Valeurs brutes, début 2000	154,7	347,3	4,3	24,4	88,9	619,5
Entrées	41,5	0,5	5,2	11,9	15,9	74,9
Sorties	-35,0	-38,6	-	-	-16,2	-89,7
Reclassements		0,5	9,7	-15,5	5,2	
Valeurs brutes, fin 2000	161,2	309,7	19,2	20,8	93,8	604,7
Amortissements cumulés						
Ajustements de valeur, début 2000		6,8	0,5		55,5	62,8
Entrées		3,2	0,7		15,5	19,4
Sorties		-0,9	-		-13,9	-14,8
Reclassements		-	-		-	
Ajustements de valeur, fin 2000		9,1	1,2		57,1	67,4
Valeurs comptables nettes						
Valeurs comptables nettes, début 2000	154,7	340,5	3,8	24,4	33,4	556,7
Valeurs comptables nettes, fin 2000	161,2	300,6	18,0	20,8	36,7	537,3

1 La valeur d'assurance incendie des immeubles s'élevait à 336,1 millions de francs à fin 2000, contre 403,8 millions un an auparavant.

2 La valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles était de 61 millions de francs à fin 2000 (60,3 millions à fin 1999).

Immeubles

Du fait de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière de numéraire, la Banque nationale a vendu, en 2000, les immeubles de ses succursales de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall.

Autres immobilisations corporelles

Pour l'essentiel, il s'agit d'investissements dans le domaine de l'informatique, de machines, d'appareils, de mobilier et de véhicules.

Autres actifs en millions de francs

Chiffre 34 du bilan

	2000	Variation en 2000
Pièces (y compris monnaies commémoratives) ¹	373,1	-39,1
Espèces en monnaies étrangères	0,1	-
Comptes postaux	0,0	-0,4
Autres créances	33,0	-2,1
Autres chèques et effets (à l'encaissement)	1,5	-4,1
Valeurs de remplacement positives pour contrats à terme ²	292,9	+278,5
Total	700,7	+233,0

1 Pièces courantes et monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de swissmint en vue de les mettre en circulation.
2 Les valeurs de remplacement positives correspondent aux gains non réalisés sur des instruments financiers dérivés ne figurant pas au bilan. Une part prépondérante découle d'opérations à terme sur devises qui ont été conclues pour couvrir le risque de change (voir page 103).

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les créances résultant des prêts d'or (43,6 millions de francs), les placements de devises (959,4 millions), la position de réserve au FMI (13,4 millions), les moyens de paiement internationaux (1,5 million), les crédits d'aide monétaire (5,9 millions), les créances en francs suisses résultant de pensions de titres (22 millions) et les titres en francs suisses (150,2 millions) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

Billets en circulation

Il s'agit de tous les billets de banque détenus par le public et les banques. Les billets rappelés en mai 2000, mais non encore rentrés, équivalaient à 3,7 milliards de francs à fin 2000; ces coupures appartiennent à la 6^e émission, et la Banque nationale est tenue de les accepter à l'échange jusqu'au 30 avril 2020.

Les billets des 2^e et 5^e émissions, qui n'ont pas été présentés à l'échange jusqu'au 30 avril 2000, sont devenus sans valeur. Leur contre-valeur était de 244 millions de francs environ. En vertu de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement, la Banque nationale a versé ce montant, le 4 mai 2000, au Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles.

La couverture des billets en circulation par de l'or et d'autres actifs n'est plus exigée depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2000, de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement.

Chiffre 35 du bilan

Comptes de virements des banques en Suisse

Les 290 comptes de virements (fin 1999: 293) de 267 banques (283) ne sont pas rémunérés. Les avoirs en comptes de virements entrent dans les liquidités que les banques doivent détenir en vertu de la loi et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Dans la mise en œuvre de sa politique monétaire, la Banque nationale influe sur leur volume.

Engagements envers la Confédération

Les avoirs à vue de la Confédération (y compris la Poste) servent aux paiements, en Suisse et à l'étranger, de la Confédération et de ses régies. Depuis le 1^{er} novembre 2000, Postfinance est raccordée au SIC, et les avoirs à vue de la Poste ne sont plus rémunérés. Les avoirs à vue de la Confédération sont rémunérés jusqu'à un certain montant. Cette limite est de 600 millions de francs depuis le 1^{er} novembre 2000.

Les dépôts à terme fixe de la Confédération et de la Poste sont rémunérés aux conditions du marché. A fin 2000, les engagements à terme envers la Confédération s'établissaient à 8168,1 millions de francs (fin 1999: 9013,9 millions), et ceux envers la Poste, à 1719,9 millions (7736 millions). La Banque nationale peut placer de tels fonds sur le marché, selon les besoins de sa politique monétaire; la Confédération supporte alors le risque de crédit. En 2000, la Banque nationale n'a pas placé de fonds de la Confédération sur le marché. Au lieu de tels placements, elle a recouru à des pensions de titres pour assurer l'approvisionnement du marché en liquidités.

Comptes de virements des banques et d'institutions étrangères

Tenus en francs suisses, les 210 comptes (221 à fin 1999) ne sont pas rémunérés. Leurs titulaires sont principalement des banques centrales et commerciales étrangères.

Autres engagements à vue

Sous ce poste figurent les comptes de dépôts des collaborateurs et des retraités, les engagements envers les institutions de prévoyance (16,2 millions de francs à fin 2000, contre 12,8 millions un an auparavant) et divers autres engagements envers le secteur non bancaire.

Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres

Pour la gestion du marché monétaire, la Banque nationale peut aussi, par des pensions de titres, résorber des liquidités. Elle a passé de telles opérations, avant tout au début de l'année, afin de réduire le montant élevé des avoirs en comptes de virements après l'échéance annuelle et le passage à l'an 2000. Ce poste comprend également les liquidités reçues lors d'appels de marge («cash margins») dans les pensions de titres en francs suisses. A la fin de l'année, la Banque nationale n'avait aucun engagement sous ce poste.

Engagements en monnaies étrangères

Il s'agit d'engagements qui, dans le cadre de la gestion des placements de devises, résultent de pensions de titres (439,5 millions de francs) ainsi que des engagements à vue, en monnaies étrangères, envers la Confédération.

Autres passifs en millions de francs

Chiffre 43 du bilan

	2000	Variation en 2000
Autres engagements	27,6	-0,9
Valeurs de remplacement négatives pour contrats à terme ¹	100,0	-137,9
Total	127,6	-138,8

1 Les valeurs de remplacement négatives correspondent aux pertes non réalisées sur des instruments financiers dérivés ne figurant pas au bilan. Une part prépondérante découle d'opérations à terme sur devises qui ont été conclues pour couvrir le risque de change (voir page 103).

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les engagements à terme envers la Confédération (43 millions de francs) et sur les engagements en monnaies étrangères résultant de pensions de titres (0,7 million) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

Provisions pour risques de marché, de crédit et de liquidité ainsi que pour risques d'exploitation

Abstraction faite des répercussions de l'évaluation de l'or au prix du marché, le résultat global de l'exercice est sensiblement inférieur à celui de 1999. Un montant de 1214,9 millions de francs a pu cependant être attribué à la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité. Les provisions excèdent le minimum fixé selon la règle adoptée pour la détermination du bénéfice (voir pages 101s).

Chiffre 44 du bilan

	Etat à fin 1999	Attribution	Prélèvement	Etat à fin 2000	Variation en 2000
Provisions en millions de francs					
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	37 678,5	1 214,9	-	38 893,4	+1 214,9
pour risques d'exploitation	470,8	-	3,8 ¹	467,1	-3,8
Total	38 149,3	1 214,9	3,8	39 360,5	+1 211,2

1 Versements opérés au cours de l'année pour couvrir des retraits anticipés dans le cadre de la réorganisation des mouvements de numéraire et les coûts de révision du Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin.

Les risques de change sur les placements de devises sont les plus importants parmi les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques de taux d'intérêt sur les placements de devises et les titres en francs suisses sont eux aussi substantiels. Les risques de crédit portent principalement sur des risques de règlement dans les opérations sur devises.

Provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or

Cette nouvelle provision a été constituée pour tenir compte des risques de marché et de liquidité sur l'or monétaire, soit sur l'or devant rester dans les actifs de la Banque nationale (1290 tonnes environ). Les gains et pertes que l'évolution du prix du marché entraîne sur l'or monétaire sont portés sous cette provision. Celle-ci n'entre cependant pas dans le calcul du surplus disponible selon la convention passée avec la Confédération au sujet de la distribution des bénéfices de l'institut d'émission (voir pages 101s). La provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or constitue un pendant important au métal précieux devant rester dans les actifs de la Banque nationale. L'or monétaire n'étant pas disponible pour d'autres fins publiques, son pendant ne peut lui non plus être distribué. Un montant de 6589,9 millions de francs a été attribué à cette provision.

Provision pour la cession des actifs libres

La création de cette provision souligne que 1300 tonnes d'or ne sont plus nécessaires à des fins monétaires et que la Banque nationale en cédera la contre-valeur, dans un proche avenir, en vue d'une affectation à d'autres buts publics. Le montant de cette provision a été calculé de telle sorte qu'il corresponde à la valeur de marché de la part des 1300 tonnes qui n'a pas encore été vendue (y compris le résultat des opérations de couverture du risque de change sur le produit, en dollars, de ventes d'or) et au produit des ventes déjà effectuées. Ainsi, 18 860,4 millions de francs ont été attribués à la provision.

Capital-actions

Le capital-actions de la Banque nationale est resté inchangé à 50 millions de francs. Il est divisé en 100 000 actions nominatives de 500 francs et libéré à 50%.

Au cours de l'exercice, le Comité de banque a approuvé le transfert de 8693 actions. Au 31 décembre 2000, des demandes de transfert étaient en suspens ou attendues pour 10 789 actions.

Les actions se répartissaient comme suit:

1 055 actionnaires particuliers possédant chacun	1 action
1 391 actionnaires particuliers possédant chacun	de 2 à 10 actions
460 actionnaires particuliers possédant chacun	de 11 à 100 actions
20 actionnaires particuliers possédant chacun	de 101 à 200 actions
14 actionnaires particuliers possédant chacun	plus de 200 actions
<hr/>	
2 940 actionnaires particuliers possédant	33 347 actions
<hr/>	
26 cantons possédant	38 981 actions
24 banques cantonales possédant	14 921 actions
39 autres collectivités et établissements de droit public possédant	1 962 actions
<hr/>	
89 actionnaires de droit public possédant	55 864 actions
<hr/>	
3 029 actionnaires possédant	89 211 actions
<hr/>	
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	10 789 actions
<hr/>	
Total	100 000 actions

A fin 2000, 63% des actions enregistrées étaient détenues par les cantons, les banques cantonales et d'autres collectivités et établissements de droit public, alors que 37% étaient au nom d'actionnaires particuliers (78% en mains de personnes physiques et 22% en mains de personnes morales). En outre, 2328 actions, soit 2,3% du capital, étaient en mains étrangères (sans droit de vote).

Etant donné le dividende maximal de 6% prévu par la loi, le cours de l'action de la Banque nationale évolue généralement comme une obligation fédérale à long terme, rémunérée à 6%. Il a fluctué entre 651 et 855 francs en 2000.

Le nombre des transferts d'actions a fléchi de 25% d'une année à l'autre. Quant aux demandes de transfert en suspens ou attendues, elles ont diminué de 4%.

Les actionnaires détenant plus de 5% des voix ou plus de 5000 actions nominatives étaient les suivants:

	Nombre d'actions		Quote-part de participation	
	2000	Variation en 2000	2000	Variation en 2000
Canton de Berne	6 630	–	6,63%	–
Canton de Zurich	5 200	–	5,20%	–

Fonds de réserve

Du bénéfice de l'exercice 1999, un montant de 1 million de francs – le maximum prévu par la loi – a été attribué au fonds de réserve qui a ainsi passé à 65 millions de francs.

Chiffre 48 du bilan

Bénéfice de l'exercice – Détermination et distribution

L'établissement du bénéfice tient compte des particularités de l'institut d'émission. La Banque nationale doit être en mesure de remplir ses tâches constitutionnelles, sans avoir à atteindre un certain volume de recettes. C'est pourquoi elle ne distribue pas intégralement son excédent de recettes, mais constitue les provisions qui sont nécessaires à la couverture tant des risques habituels d'exploitation que des risques sur le plan macroéconomique. Les provisions servent d'abord à accroître les réserves de devises. Ces dernières permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. En outre, elles renforcent la capacité de résistance de l'économie suisse face à des crises internationales et, partant, assurent la confiance dans le franc. Le besoin de réserves de devises dépend de la taille de l'économie nationale et de l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger.

Aussi la convention passée le 24 avril 1998 entre la Banque nationale et le Département fédéral des finances au sujet de la distribution des bénéfices de l'institut d'émission reprend-elle la règle selon laquelle les provisions doivent augmenter au même rythme que le produit national brut nominal. En pourcentage, l'accroissement à donner aux provisions est égal à la moyenne des taux annuels de progression que le produit national brut a enregistrés, en termes nominaux, pendant les cinq années précédentes. Le recours à une moyenne permet d'éviter des corrections ultérieures ainsi que de fortes fluctuations annuelles.

Chiffre 49 du bilan et du compte de résultat

Le surplus au sens de l'article 27, 3^e alinéa, lettre b, de la loi sur la Banque nationale est déterminé après les autres attributions prévues dans la loi (art. 27, 1^{er} et 2^e al. ainsi que 3^e al., let. a LBN). Un tel surplus est disponible si le volume réellement atteint par les provisions dépasse le montant visé. Pour assurer une meilleure stabilité de la distribution annuelle à la Confédération et aux cantons, la convention susmentionnée a introduit une nouvelle règle qui veut que le montant de la distribution soit fixé à l'avance, pour une période quinquennale, sur la base d'une prévision des recettes. Ainsi, elle prévoit que, au titre des exercices 1998 à 2002, un montant de 1,5 milliard de francs est versé chaque année à la Confédération et aux cantons. Ces distributions sont faites à partir des excédents de recettes de ces exercices, mais aussi du surplus disponible à fin 1997 (différence entre le montant atteint par les provisions et le niveau visé). Si ces excédents et ce surplus ne suffisent pas à couvrir les distributions convenues, la Banque nationale est prête à laisser ses provisions passer temporairement au-dessous du niveau visé, afin de pouvoir distribuer malgré tout le montant de 1,5 milliard de francs. Les provisions ne doivent toutefois pas tomber au-dessous de 60% du niveau visé. Si besoin est, la distribution doit être réduite, voire interrompue, au cours de la période quinquennale.

Accroissement à donner aux provisions (pour risques de marché, de crédit et de liquidité et pour risques d'exploitation) ainsi que calcul du surplus disponible et de la distribution

	Croissance du PNB nominal	Provisions pour risques de marché, de crédit et de liquidité ainsi que pour risques d'exploitation à la fin de l'année en millions de francs		Surplus disponible avant distribution en millions de francs	Distribution en millions de francs
	en % (moyenne de la période) ¹	Montant visé	Montant enregistré avant distribution ²		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5)
1997	2,9 (1991-95)	25 191,9	34 892,2	9 700,3	600,0
1998	1,8 (1992-96)	25 645,4	36 700,4	11 055,0	1 500,0
1999	1,9 (1993-97)	26 132,7	39 649,3	13 516,6	1 500,0
2000	2,0 (1994-98)	26 655,4	40 860,5	14 205,1	1 500,0
2001	2,6 (1995-99)	27 337,8			

1 Les données afférentes au produit national brut nominal sont constamment révisées. Les taux de croissance indiqués dans le tableau s'écartent par conséquent très faiblement de ceux qui sont calculés sur la base des données les plus récentes à disposition.

2 Correspond, après déduction de la distribution de 1,5 milliard de francs à la Confédération et aux cantons, aux postes du bilan «Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité» et «Provision pour risques d'exploitation».

3.5 Commentaire des opérations hors bilan

	2000 en millions de francs	Variation en 2000 en millions de francs
Limites ouvertes (parts encore disponibles)		
Accord bilatéral («two-way-arrangement») avec le FMI ¹	590,0	+469,2
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE) ²	3 337,1	-66,7 ³
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC; anciennement FASR II) ⁴	0,4	-92,4
Promesse de substitution accordée à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) ⁵	-	-234,1

Autres opérations hors bilan

Engagement de versement pour les actions nominatives de la BRI ⁶	125,0	-5,2
Accréditifs ⁷	8,9	-1,3
Autres engagements de paiement ⁸	11,9	-5,4
Placements fiduciaires de la Confédération	648,5	+272,7

	Valeur des contrats en millions de francs	Valeur brute de remplacement en millions de francs	
		positive	négative
Instruments financiers dérivés			
Instruments de taux d'intérêt	9 326,9	6,2	3,9
Contrats à terme	7 688,2	2,0	1,0
Swaps de taux d'intérêt	264,1	4,0	2,9
«Futures»	1 374,6	0,1	-
Devises			
Contrats à terme	8 459,1	286,6	96,1
Métaux précieux			
Contrats à terme ⁹	193,9	0,1	-
Total, à fin 2000	17 979,9	292,9	100,0
Total, à fin 1999	9 120,2	14,4	237,9

1 Engagement de la Banque nationale d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'une limite maximale de 400 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis (voir chiffre 26 du bilan).

2 Ligne de crédit de 1557 millions de DTS au total (dont 1020 millions de DTS au maximum au titre des AGE) en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir chiffre 27 du bilan).

3 Variation due exclusivement à l'évolution des cours de change.

4 Ligne de crédit limitée dans le temps, de 151,7 millions de DTS, en faveur du compte de fiduciaire du FMI (voir chiffre 27 du bilan et page 62).

5 Le 12 avril 2000, la banque centrale du Brésil a remboursé les montants restants du crédit d'aide monétaire que la BRI avait accordé au Brésil. La promesse de substitution octroyée par la Banque nationale à la

BRI est ainsi devenue caduque. Elle portait sur 146,5 millions de dollars (voir page 65).

6 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement étant calculé en francs-or, son montant dépend fortement de l'évolution du prix de l'or. La variation est due exclusivement à la baisse du prix de l'or.

7 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération (couverts par des avoirs réservés à cet effet).

8 Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location et d'entretien.

9 Résultant de ventes au comptant et de prêts d'or avec valeur en 2001.

4 Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 9 mars 2001, le 93^e rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 16 mars 2001, le rapport et les comptes annuels conformément à l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. La Commission de contrôle a déposé, le 5 février 2001, le rapport prévu à l'article 51, 2^e alinéa, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes¹:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels pour 2000.
2. L'Assemblée donne décharge aux organes de l'administration de leur gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice de fr. 1 507 998 949,60 au bilan sera réparti comme suit:

attribution au fonds de réserve (art. 27, 1 ^{er} al. LBN)	fr.	1 000 000.--
versement d'un dividende de 6% (art. 27, 2 ^e al. LBN)	fr.	1 500 000.--
versement à l'Administration fédérale des finances		
en faveur des cantons: fr. 0,80 par tête de population (art. 27, 3 ^e al., let. a LBN)	fr.	5 498 949,60
en faveur de la Confédération et des cantons (art. 27, 3 ^e al., let. b LBN)	fr.	1 500 000 000.--
		<hr/>
	fr.	1 507 998 949,60

¹ Pour la résolution concernant le renouvellement des mandats des membres et des suppléants de la Commission de contrôle, voir page 72.

5 Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commission de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2000. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages ainsi qu'en nous fondant sur le rapport de révision de Ernst & Young SA. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), mais aussi avec les particularités de la Banque nationale suisse, la banque centrale de la Suisse, investie du monopole des billets de banque, particularités qui sont commentées dans l'annexe aux comptes annuels et auxquelles nous vous renvoyons.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et du code des obligations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 5 février 2001

La Commission de contrôle

Hans Michel

Président

Maryann Rohner

Vice-présidente
Expert-comptable dipl.

Kaspar Hofmann

Réviseur responsable
Expert-comptable dipl.